

La Balise

Votre périodique d'information au cœur de la commune.

N°96
Janvier
2015

Barbâtre 
Île de Noirmoutier



Le climat social et politique que nous connaissons depuis plusieurs années engendre la morosité et le pessimisme. Nous ne croyons plus en rien, ni en personne. Une situation qui n'est pas sans influence sur nos comportements individuels.

Positiver est certes bien difficile, face aux difficultés de la vie, la perte d'un emploi, la grave maladie, le handicap, la précarité, la violence.

Quand nous regardons autour de nous, à l'écoute des médias, nous pouvons toutefois nous réjouir de notre relative quiétude insulaire, des petits bonheurs que nous procurent un environnement de qualité, la proximité entre les gens, une vie associative dynamique, la solidarité ...

La saison des vœux est traditionnellement celle où le cercle familial, les amis, les communautés d'hommes et de femmes des collectivités, des entreprises, des associations aiment à se rassembler pour échanger des messages d'optimisme : bonne année, meilleurs vœux, joie, bonheur, réussite.

Des mots, des congratulations, des sourires, des cadeaux qui font du bien.

Pour les élus en charge d'une Commune, ceux de Barbâtre, ceux pour qui ces vœux sont les premiers de leur mandat, les messages d'espoir sont essentiels à l'adresse de tous. Positiver, croire en demain, croire en sa Commune, dire chaque matin que c'est possible ... doit nourrir les échanges, le discours, l'action de tous les jours, avec une attention toute particulière pour celles et ceux qui ont du mal dans leur corps, leur cœur, leur vie.

A **BARBÂTRE**, que nous aimons pour sa beauté et sa simplicité, nous souhaitons une **BONNE ANNÉE**. Elle le sera, je vous l'assure, si le souhait d'aménager le centre bourg, de lui donner un vrai cœur se réalise enfin, après plus de 30 ans d'attente. Ce projet qui va se mettre en œuvre, c'est une chance offerte à notre cité « porte de l'île », une positivité qui veut s'exprimer à visage découvert, une première pierre d'une nouvelle aventure.

Il n'est pas question ici d'une fierté particulière de tel ou tel élu, de telle ou telle équipe par rapport à une autre, c'est tous ensemble que nous en serons fiers. **BARBATRE** a droit à ce sourire.

2015 ne règlera pas tout d'un coup de baguette magique. Nos cœurs de villages, nos commerces de proximité continueront encore à « ramer » pour garder la tête hors de l'eau. Nous en sommes conscients et chacun à notre place un peu responsable de cette situation. Le positif à semer et développer, serait de les fréquenter et de les animer plus souvent. Le positif dès le premier pas du matin, et jusqu'à la dernière lueur du jour, pour bien avancer tous ensemble.

D'autres projets marqueront ces prochains mois, nous en avons fait une exposition. Nous continuerons de vous en informer régulièrement et précisément.

Mais cette **BONNE ANNÉE** que j'adresse à notre Commune, à chacun de vous, aux vacanciers que nous accueillerons, s'inscrira dans notre histoire commune comme un déclic, un nouvel élan, un nouveau souffle, nécessaire et attendu.

POSITIVER, c'est tout le bonheur que je vous souhaite à l'école, au sein de vos familles, au travail, dans vos loisirs associatifs, au cœur des conseils communaux et communautaires, dans tous les moments de votre vie tout simplement.

BONNE et **HEUREUSE ANNÉE** à toutes et à tous, à partager avec ceux que vous aimez.

Louis GIBIER,
Maire de Barbâtre

Directeur de publication :

Louis GIBIER

Equipe de rédaction :

Marie Claude PALVADEAU

Sylvie GUEGUEN

Christiane COGNÉE

Muriel GIBIER

Alan MOLLÉ

Crédits photos :

Philippe CAUMONT

Françoise STAERKER

Conception & impression :

Graff'Océan

16 rue du Boucaud

85330 Noirmoutier-en-l'Île

VIE UNE EXPOSITION RELATIVE AUX PROJETS DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité de Barbâtre organisait en cette fin d'année, un espace d'information sur les projets réalisés ou en devenir sur la commune. Le principal objectif de cette exposition était de présenter aux habitants, les orientations de la politique municipale et l'état d'avancée de certains projets tels que l'aménagement du centre-bourg, de la Pointe de la Fosse mais encore du cimetière et de l'action culturelle. Des documents municipaux ont été mis à disposition du public. Les permanences étaient assurées par les élus de Barbâtre, afin de répondre aux questionnements éventuels.

Pour plus d'informations, contactez la mairie au 02 51 39 68 58.

L'AMÉNAGEMENT DE LA POINTE DE LA FOSSE : L'ABOUTISSEMENT N'EST PAS LOIN



L'aménagement de la Pointe de la Fosse a pris une dimension réelle à la rentrée puisque la restauration de l'estacade a été effectuée par l'entreprise MERCERON. Le projet est organisé depuis plusieurs années par la municipalité, pour redonner son attractivité à cette partie de la commune mais aussi pour sécuriser l'ensemble de la zone. D'autres aménagements sont partie intégrante du projet général, parmi lesquels la consolidation de la Cale des Américains (réalisée par les services techniques de la commune en octobre 2014), l'organisation des stationnements et la sécurisation de la zone de mouillages.

La première étape s'achève par la livraison des travaux de l'estacade, en novembre 2014, laquelle est dotée dorénavant d'un ponton d'amarrage pour les petites embarcations.

Quelques caractéristiques de la nouvelle estacade :

- Sa longueur est de 86,50 m pour une largeur de 3 m, **un peu plus large que la précédente pour l'accès aux personnes à mobilité réduite**. A l'extrémité, un élargissement permettra une **halte de promenade**.
- 9 travées métalliques (21 pieux au lieu de 34)
- A l'extrémité de l'ouvrage, on trouve une **passerelle articulée** et un **ponton flottant**. Ce ponton permet l'accostage des petites unités de plaisance.
- Les structures de la passerelle et du ponton sont en acier galvanisé ou en aluminium avec un platelage **en tali** (bois exotique)
- L'ouvrage est **surélevé d'environ 0,90 m** par rapport à l'ancienne estacade pour une altitude côté platelage de 7,50 m « cote marine », afin d'éviter les dégradations comparables à celles subies lors de la tempête « Xynthia » et répondre aux exigences du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

A terme, la liaison avec l'Île d'Yeu sera rétablie puisqu'une **demande d'autorisation est en cours pour remettre en place le ponton plus conséquent pour le retour des vedettes à passagers assurant les trajets vers l'île d'Yeu**.



AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : LES TRAVAUX DÉBUTERONT EN FÉVRIER 2015

Après de nombreuses tractations autour de ce projet phare pour le devenir de la commune, l'aménagement du centre bourg débutera en Février 2015. Contrairement à ce qui avait été prévu dans le passé, la transformation des différentes zones sera réalisée simultanément, et non décomposée en 3 tranches (nord, sud et place du marché).

C'est un grand chantier qui s'annonce, aussi la municipalité s'excuse par avance des désagréments qui pourraient incomber à cette longue phase de travaux, dont la livraison est envisagée pour Juin 2015.

Ce projet compte un grand nombre de positionnement et de choix à déterminer par les élus, notamment sur les aspects esthétiques et ergonomiques des lieux mis en place. Au centre, nous retrouverons une place du marché complètement remaniée avec l'aménagement d'un lieu de vie convivial, des terrasses et du mobilier urbain. Un gradin sera intégré afin d'accueillir les spectateurs lors des spectacles et concerts selon la météo, pour prolonger les moments de détente et faire revivre le centre de la commune.

Côté accessibilité, l'ensemble des rues concernées sera adaptée aux personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 Février 2005. Cela concerne notamment les accès aux différents commerces, ainsi que les trottoirs.

L'embellissement général du centre bourg reposera aussi sur le fleurissement de l'ensemble de la zone, détaillé selon un plan de fleurissement défini par le bureau d'études. Voici donc un échantillon de ce qui sera proposé :



Les arbres tiges et les cépées



Arbre de judée



Albizia Julibrissin



Lilas des Indes

Les arbustes des haies mixtes



Orangers du Mexique



Ibiscus floraison mauve



Pittosporum arbustif



Arbousier port élégant

Les plantes vivaces des massifs



Iris blanc



Agapanthe



Les graminées



Lin de Nouvelle Zélande

Les arbustes nains et les graminées des massifs

ORGANISATION DES BORDURES PAR LA MISE EN PLACE DE CERTAINS MASSIFS



Un projet d'une telle ampleur implique par la même occasion une amélioration du mobilier urbain, afin de donner une image contemporaine de la commune. Il s'agit de réaliser une sélection cohérente avec l'identité de Barbâtre, commune fortement inspirée par la vie littorale. Voici d'ores et déjà quelques éléments sélectionnés par les élus, en termes de mobilier urbain.



UN INVESTISSEMENT INTÉGRÉ DANS LE CONTRAT ENVIRONNEMENT LITTORAL :

Le projet total est estimé à **1.124.511€ (HT)**

604.511€ (HT) - Travaux d'aménagement et de paysagement du centre bourg

520.000€ (HT) - Travaux d'effacement du réseau, rue du Centre, rue de la Plaine et place du Marché

Le CEL (passé avec le Conseil Général) intervient comme une aide financière dans les différents projets de la commune et notamment le centre bourg, à hauteur de **533.600€ (HT)**.



MAISON DE SANTÉ

Les travaux ont débuté en Juin dernier, après le coulage de la dalle de béton. A titre de rappel, le projet est financé par la Communauté de Communes et permettra d'accueillir un médecin généraliste, un kinésithérapeute, des infirmières, une pédicure-podologue...

Le coût du projet global est estimé à 3.319.136 €, financé par la Communauté de communes, le Conseil Général de la Vendée et la Région Pays de la Loire.

La construction de la maison de santé à Barbâtre est une partie d'un projet englobant l'ensemble de l'île, puisque deux autres antennes sont implantées à Noirmoutier, rue de la Prée au Duc et rue des Sableaux.

CIMETIÈRE : EXPLICATION SUR LA REPRISE DES TOMBES

Ce message arrive à titre de rappel quant à la situation actuelle du cimetière. En effet de nombreuses concessions n'ont pas fait l'objet de manifestation des familles, elles sont donc déclarées à l'état d'abandon. Ces concessions feront l'objet d'un procès-verbal de constat.



- Une concession déclarée abandonnée par la famille est reprise par la commune
- Les concessions recensées pour lesquelles aucun acte n'a été retrouvé. Ces dernières devraient revenir au domaine communal

Enfin, les emplacements non abandonnés : les familles conservent leur concession sous réserve d'une remise en état des tombes.

Les services techniques ont installé des panneaux indiquant les emplacements pour lesquels les propriétaires doivent se manifester en mairie.

UN NOUVEAU ROND-POINT À LA CHARREAU PINEAU

La route départementale 38 est l'axe principal de l'île. Au total ce sont plus de 14 000 véhicules par jour qui transitent, avec des pics de fréquentation à 22 000 en saison estivale. Pour améliorer la sécurité des usagers, le Conseil Général a initié un projet de rond-point au niveau de la Charreau Pineau. Les travaux se sont déroulés de mars à mai 2014, pour un montant de 240 000 € HT.



Sur cette photo, M. Christian GABORIT, M. le Maire Louis GIBIER, M. le conseiller général Jacques OUDIN, M. Jean-Louis BRETIN Directeur de l'Agence Routière Départementale de Challans.

PERSONNEL MUNICIPAL : 30 AGENTS MOBILISÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE À BARBÂTRE

La municipalité compte 30 agents répartis dans différents services, qui réalise à la fois les missions administratives, les missions techniques, l'animation du territoire, la gestion des commissions municipales et les relations avec les institutions de l'État. Les emplois saisonniers sont sollicités selon les besoins, notamment pour des postes d'ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique) et d'animateurs au centre de loisirs. Voici une présentation des services et postes dont dispose la municipalité :

EN MAIRIE

- Une Secrétaire de Mairie, responsable du personnel et supervisant les différents projets de la municipalité.
- Deux agents responsables de l'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...).
- Administration : un agent, responsable des décisions municipales, en charge des conseils municipaux, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- Comptabilité : deux agents, responsables des documents budgétaires, des différents règlements, (en relation avec l'élue en charge des finances).
- Un agent d'accueil en mairie.
- Un responsable des affaires culturelles, animation et communication.

SERVICES TECHNIQUES

Le responsable des services techniques coordonne (en relation avec la Mairie), les interventions des 9 agents sur la commune (voirie, espaces verts, maçonnerie, installation des sites de spectacle, ...).

- Un ASVP (et un agent supplémentaire en saison selon les besoins), pour la gestion du marché (hebdomadaire, à thèmes), ainsi que la prévention des infractions.

CENTRE DE LOISIRS, ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

- Une Directrice du centre de loisirs
- Trois animateurs qualifiés
- Un animateur sportif
- Deux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle) à l'école pour l'accompagnement des enseignantes

2015 L'ANNÉE DU CLASSEMENT DU GOIS

C'est officiel, le passage du Gois (mais aussi la Crosnière et le polder de Sébastopol) fait l'objet d'un dossier pour être reconnue par l'UNESCO, avec l'enquête publique et décret en Conseil d'état en 2015...



AFFAIRES SCOLAIRES : POINT SUR LA RENTRÉE

Nathalie CHARIER, directrice par intérim de l'école publique la Rose des Dunes :

Après une rentrée dynamique des élèves et de l'équipe enseignante à l'école « La Rose des Dunes », cette nouvelle année s'annonce pleine de projets.

Les classes de découverte de notre environnement proche se poursuivent : deux classes y ont déjà participé avec les métiers de la mer, la formation et les paysages de l'île de Noirmoutier.



Par ailleurs, l'école a également participé à «Eclat de lire», les élèves ont rencontré une illustratrice, Malika Doray. Ils ont produit avec elle des albums exposés aux Salorges pendant les vacances de la Toussaint.



Cette année, la semaine du goût a été haute en couleurs avec notamment des interventions autour de la découverte de la culture malienne, du monde des pirates ainsi que l'exploration des goûts et des couleurs pour les plus jeunes élèves. D'autres rencontres et projets sont encore à venir pour de nouvelles découvertes.

ACTUALITÉ DU CENTRE DE LOISIRS LES PETITS CAGNOTS

Le centre de Loisirs a connu un bon été avec plus de 20% d'augmentation d'effectifs par rapport à l'année 2013 soit 1141 journées sur les 8 semaines, des fréquentations qui tendent à se stabiliser sur l'ensemble des 2 mois. Le projet proposé a été apprécié au vu du temps fort du vendredi 1^{er} août qui a rassemblé 36 enfants autour d'un spectacle mettant en scène une Histoire inventée au centre de loisirs...

Deux camps ont également été organisés, (réalisés en partenariat avec les Francas). Les enfants ont aussi pu évoluer sur les thèmes «Hissez la Grande voile de l'Expression» et le «Barbâtre Circus» avec des temps forts chaque mois.

UNE POLITIQUE EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Elle regroupe toutes les activités extra-scolaires de Barbâtre :

- L'accueil périscolaire (avant et après l'école) ;
- Le centre de loisirs les mercredis et pendant toutes les vacances (excepté Noël)
- Le temps de restauration ;
- La Passerelle et le foyer des jeunes ;
- Les nouveaux rythmes scolaires.

Les élus se sont entendus sur une politique éducative globale et à partir du projet éducatif de la commune, plusieurs objectifs pédagogiques ont été retenus. Ainsi, l'action éducative durant le temps libre participe à la construction de l'individu en tant que citoyen.

L'accueil de loisirs municipal « Les Petits Cagnots » se doit donc de mettre en vie des espaces, des actions éducatives afin que chaque enfant y trouve sa place et puisse y construire sa personnalité.

Par conséquent, les deux objectifs pédagogiques suivants continuent d'être travaillés par l'équipe d'animation tout au long de l'année 2014-2015 :

- L'apprentissage de la vie en collectivité, la relation aux autres, de la prise de responsabilité et d'initiative.
- L'ouverture culturelle à travers la lecture-écriture.

Le vivre ensemble fait appel à la notion de citoyenneté. Vivre en collectivité suppose des devoirs mais aussi des droits. C'est en se confrontant à la vie en collectivité que l'enfant grandit, se responsabilise et devient ainsi acteur de ses loisirs.

La mise en vie du vivre ensemble doit alors susciter l'épanouissement de l'enfant au sein de la collectivité.

RYTHMES SCOLAIRES :

Suite à la réforme nationale des rythmes scolaires, orchestrés par le Gouvernement depuis 2012, les communes doivent revoir l'organisation des journées scolaires pour les enfants à l'école primaire.

Les rythmes scolaires doivent permettre d'obtenir une semaine de 24 Heures d'enseignement répartis en 9 demi-journées (contrairement aux 4 jours d'école). Le temps dégagé, dit Temps d'Activités Péri-éducatives, doit permettre à l'ensemble des enfants de développer des compétences artistiques, sportives et culturelles en lien avec l'école. Pour Barbâtre, ce sont 100 élèves de l'école publique La Rose des Dunes (4 classes à double niveau) qui sont donc concernés.

La municipalité a donc dû s'adapter pour répondre aux exigences de la réforme dès la rentrée 2014. Le comité de pilotage, créé dans cet objectif, est constitué d'élus, de parents d'élèves, du personnel du centre de loisirs ainsi que de membres du corps enseignant. Il travaille en permanence en lien avec tous les acteurs. Il se réunit régulièrement, afin d'évaluer le projet, tout au long de l'année scolaire 2014-2015.

Quels changements sont apparus du fait de la mise en place de la réforme ?

La principale conséquence est liée à l'organisation de la semaine de travail, voici donc la répartition du temps de travail et du temps d'activité périscolaire.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 / 8H35					
8H45 / 12H00					
12H00 / 13H30	Temps de restauration sous la responsabilité de la mairie, mené par 2 agents techniques et 2 animatrices				
13H30 / 15H30			Centre de loisirs		
15H30 / 16H30					
16H30 / 19H00					

■ Temps d'enseignement
■ Temps d'activité péri-éducatives sous la responsabilité de la mairie ; le mardi uniquement APC (activités pédagogiques complémentaires menées par les enseignantes avec un petit groupe d'enfants)
■ Accueil périscolaire municipal mené par 2 ou 3 animatrices.

- L'école ouvre ses portes à 8H35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin. Les enfants sont en classe à 8H45 et à 9H00 les portes de l'école sont fermées.
- Le mercredi, l'école ouvre ses portes à 8H50 pour une entrée en classe à 9H00.
- Le temps de restauration est toujours sous la responsabilité de la mairie de 12H00 à 13H30 ; il est assuré par des animateurs et deux agents techniques. La coordonnatrice de ce temps est la Directrice du centre de loisirs.
- Les temps d'enseignement se poursuivent de 13H30 à 15H30 ; heure de fin de classe.
- A 15H30 :
 - Soit l'enfant est récupéré par les parents : dans les classes pour les PS, MS, GS et CP ou à la sortie de l'école, dans la cour pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.
 - Soit l'enfant reste au sein de l'école et est pris en charge par les animateurs, ATSEM et intervenants dans des salles spécifiques de l'école.
- Les enfants participant aux ateliers sont répartis en 5 groupes différents par âge et il y a 88% de participation aux ateliers après l'école.
- Composition des animateurs et intervenants sur les rythmes scolaires :
 - Animateurs : Déborah, Emilie, Marie et Fabien (éducateur sportif)
 - Atsems : Géraldine et Nathalie (2 ateliers par semaine)
 - Intervenants : la Cicadelle tous les lundis et les Francas tous les jeudis
 - Des bénévoles (intervenant systématiquement avec une atsem ou un animateur).



Pour pouvoir voter aux élections départementales (ex : cantonales) les 22 et 29 Mars 2015 et pour les élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence, au plus tard le 31 Décembre 2014 (même si dans certains cas particuliers l'inscription reste possible lors de l'année d'élection).

Les personnes déjà inscrites n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à faire. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique. Pour les personnes ayant déménagé dans l'année, l'inscription fait l'objet d'une démarche volontaire, à effectuer au plus tôt selon deux modalités :

- En se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, carte d'identité et justificatif de domicile)
- Soit par courrier en envoyant à la mairie les pièces énoncées précédemment

Enfin nous vous rappelons que les élections de mars permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux (ex : conseillers généraux), avec un nouveau mode de scrutin : majoritaire binominal (homme/femme) à deux tours. A l'issue de ce scrutin, les conseillers généraux seront appelés « conseillers départementaux ».

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission FINANCES (Marie Claude PALVADEAU, 1^{ère} Adjointe)

La commission finances se compose, sous la Présidence de Monsieur le Maire, de tous les vice-présidents de chacune des commissions municipales ainsi que d'un représentant de chacune des deux listes d'opposition :

Rapporteur : Marie Claude Palvadeau

- * Elle contribue à l'élaboration et au suivi du budget primitif de la commune :
- * Elle assure le suivi des différents budgets : centre de loisirs, services techniques : entretien des bâtiments et véhicules...
- * Elle assure en lien avec le placier et les représentants des commerçants non sédentaires de la commune, le bon déroulement des marchés dans le respect de la réglementation.
- * A noter que la commission finances, après avoir préparé le budget primitif 2014 en équilibre n'a procédé à aucune augmentation des taux d'imposition communaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 2014

013	Atténuation de charges	10.000,00 €
70	Produits des services, ventes diverses	511.400,00 €
73	Impôts et taxes	1.428.962,00 €
74	Dotations, subventions	843.659,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40.000,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
002	Résultat reporté	332.224,06 €
Total des recettes d'investissement		3.166.345,06 €

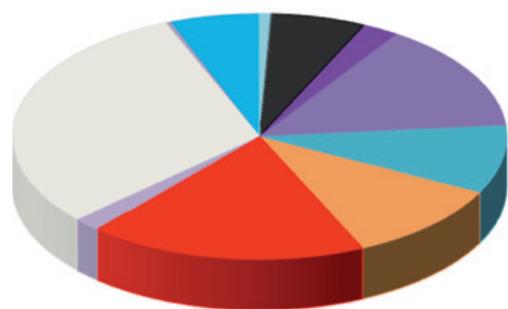
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2014

011	Charges à caractère général	880.850,00 €
012	Charges de personnel	898.200,00 €
014	Atténuation de produits	395.177,00 €
65	Autres charges de gestion courante	104.500,00 €
66	Charges financières	86.000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2.500,00 €
68	Dotations aux provisions	120.000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	44.500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		2.531.727,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

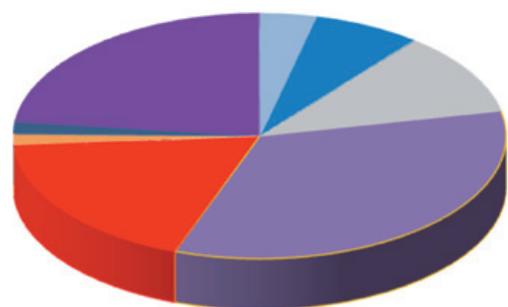
Dépenses d'investissement



020	Immobilisations incorporelles	20.900,00 €
204	Sydev	170.000,00 €
21	Matériel et mobilier	65.000,00 €
21	Terrains	393.000,00 €
23	Bâtiments Communaux	245.000,00 €
23	Voirie Communale	291.500,00 €
23	Contrat environnement littoral	500.000,00 €
23	Aménagement futur cimetière	50.000,00 €
23	Estacade	840.000,00 €
23	Pluvial	10.000,00 €
16	Rembt capital emprunts	161.000,00 €
Total des dépenses d'investissement		2.746.400,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement



001	Excédent investissement reporté	101.643,60 €
10	Dotations	194.378,34 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300.000,00 €
13	Subventions d'investissement	929.850,00 €
16	Emprunts en euros	500.000,00 €
20	Remboursement SYDEV	41.410,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44.500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	634.618,06 €
Total des Recettes d'investissement		2.746.400,00 €

COMMISSION URBANISME GRANDS PROJETS

(CHRISTIAN GABORIT, 2^{ème} ADJOINT)

Les membres de la commission travaillent avec les agents municipaux (M. GOMEZ et Mme HEDOUX ainsi que les services techniques), la DDTM et l'architecte du CAUE. Elle assure, sur le plan technique et esthétique, le traitement des dossiers de permis de construire et d'aménagement, conformément au code de l'urbanisme. Compte tenu de l'évolution réglementaire de ce secteur, elle s'oriente dans une démarche prochaine d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS) actuel.

Pour l'heure une modification de POS est envisagée pour une prise en compte des différentes dispositions réglementaires intervenues récemment (loi ALUR, règlement thermique, PPRL...).

La commission suit les chantiers en cours tels l'aménagement de la Pointe de la Fosse et la reconstruction de l'Estacade, la programmation, la mise en place et le suivi des grands projets destinés à revitaliser notre commune. Avec l'appui de nos services techniques, elle intervient dans la question du patrimoine communal avec notamment la mise aux normes des bâtiments communaux (sécurité et accessibilité). Elle poursuit aussi le suivi des cimetières au regard des reprises de concessions.

N.B. : n'hésitez pas avant tout dépôt de demande d'autorisation de construire, de vous rapprocher du service urbanisme et de l'architecte consultant du CAUE.

COMMISSION CULTURE – NATURE – TEMPS LIBRE

(SYLVIE GUEGUEN, 3^{ème} ADJOINTE)

La commission travaille les différents thèmes par le biais de réunions distinctes. Le volet nature traite les dossiers relatifs à l'environnement en général, en relation avec l'ONF, l'association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Les volets culture-temps libre sont traités en relation étroite avec le responsable du service culture-animation de Barbâtre qui gère la programmation des spectacles proposés à l'année sur la commune. La commission propose différents axes de travail, de nouvelles manifestations au programmeur qui se charge de la réalisation. La commission a aussi la charge des bulletins communaux et tous les autres supports permettant une information au public.

A ce sujet la commission va engager un travail complet afin de mettre à la disposition des internautes un site web offrant une lisibilité et des informations dignes de ce nom.

CCAS DE BARBÂTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Barbâtre régit plusieurs services à destination des personnes en demande. Ses champs d'action sont découpés en plusieurs axes :

BUDGET – SUBVENTIONS – AIDES FINANCIERES DIVERSES

- Préparation du budget primitif du CCAS
- Compte administratif annuel
- Réflexion sur les demandes de subventions
- Réflexion sur les aides éventuelles

PERSONNES AGEES – HANDICAP – EHPAD FOYER LOGEMENT – PARTENARIAT AVEC L'ADMR – AIDES À DOMICILE

- Repas annuel des seniors
- Colis de Noël
- Portage de repas à domicile
- Gestion du Tiralo
- Participation aux projets communaux Normes des bâtiments et espaces publics

Actions d'information et de sensibilisation (Siel Bleu, Alzheimer, Semaine Bleue)

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

- Contrat Enfance – jeunesse avec la CAF et d'autres organismes
- Action enfance et jeunesse (CLSH – gardes maternelles – crèches – foyer des jeunes)
- Actions d'information et de sensibilisation (maladies infantiles, alimentation, drogue, alcoolisme, conduites addictives)
- Médaille de la famille française

VIE SOCIALE & SOLIDARITE

- Relations avec les associations (sociales, caritatives, humanitaires, banque alimentaire)
- Epicerie solidaire

DELEGUES CLICCOORD'AGE

Participer aux réunions de secteur

PERMANENCES SOCIALES

Suivi des dossiers d'aides sociales

La commission se réunit pour prendre des décisions relatives aux différentes demandes. Si vous souhaitez rencontrer un membre du CCAS, une permanence est tenue chaque mardi de 10h à 12h en mairie.

Vous pouvez directement prendre rendez-vous au 02 51 39 68 58.

IL Y A 30 ANS : L'OUVERTURE DE LA ROCTERIE 30 ANS DÉJÀ ! BON ANNIVERSAIRE ...

Octobre 1984 ... Le foyer logement de la Rocterie ouvrait ses portes. Mme Colombe BAUD, Mme Marie LENARD, Mme Emilienne CHANTREAU, Mme Olga PEAUDECERF, les premières résidentes, étaient ravies d'y être accueillies. Naissait une belle aventure en faveur des personnes âgées. Une structure atypique, à l'échelle humaine, magnifiquement intégrée en cœur de bourg, toute en couleurs, pour accompagner la vieillesse, la dépendance, jusqu'au bout de la vie.

Depuis 2008, le foyer logement s'est transformé en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées

dépendantes). L'établissement est médicalisé, aidé par l'Etat. Il veut grandir et s'adapter pour mieux répondre aux attentes des résidents et familles d'aujourd'hui. On connaît la suite récente...

2015, sera l'année d'un nouveau projet, d'un nouvel espoir. Barbâtre veut positiver, rassurer, rebondir, pour donner un bel Avenir à la résidence Rocterie « solide comme le roc »...

Bon anniversaire à tous les résidents, à toutes celles et tous ceux qui font vivre chaque jour et chaque nuit cet établissement, à tous ceux qui y croient et ne renoncent pas.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un nouveau Conseil Municipal a été élu en mars 2014, ce qui implique des changements et une réorganisation du paysage politique dans la commune. Depuis l'élection officielle du Maire le 4 avril dernier, les élus ont pris des décisions, lesquelles sont résumées dans la liste ci-dessous.

Voici donc une liste des principales délibérations prises par le nouveau Conseil Municipal depuis son élection en Avril 2014 :

RÉUNION DU 28 AVRIL :

- EPHAD – Vote d'une motion pour le maintien du projet

RÉUNION DU 4 JUIN :

- MARCHE – Tarifs des droits de place abonnés et non abonnés

RÉUNION DU 2 JUILLET :

- FINANCES – Subventions 2014,
- Vie associative, ALSO
- Vie sociale
- Action en faveur des enfants, scolaires et des jeunes
- Subvention aux associations
- Actions éducatives des collèves
- CAMPING DU MIDI – Commission paritaire, désignation des représentants
- ACQUISITION DE TERRAIN – Parcelle AS 31, située Pointe de la Fosse
- DESENCLAVEMENT DE LA PLAINE AGRICOLE
- VOTE D'UNE MOTION
Soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur le désengagement de l'Etat

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE :

- ENVIRONNEMENT – Baie de Bourgneuf – Mise en place du RAMSAR

RÉUNION DU 22 OCTOBRE

- URBANISME – Biens sans maître situé rue de la Plage – Parcelle AD 364
- URBANISME – Vente d'un terrain situé chemin des Oiseaux

RÉUNION DU 17 NOVEMBRE :

- URBANISME – Acquisition à l'amiable – propriété rue de l'Aubépine

Par ailleurs nous vous informons que les comptes rendus des réunions de conseils municipaux ainsi que les délibérations sont disponibles et consultables en mairie. Ils seront mis en ligne sur le nouveau site internet quand celui-ci sera effectif.

BIBLIOTHÈQUE BARBÂTRINE : PRÉSENTATION DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE VENDÉE.

Afin de développer la politique culturelle sur le secteur de la lecture publique, la municipalité a passé une convention avec la Bibliothèque Départementale de Vendée et l'association « Bibliothèque Barbâtrine ». Cette convention propose davantage de moyens financiers au responsable de la bibliothèque afin de renouveler le fond documentaire.

Au total, la commune verse une aide de 2.000 € par an à l'association pour le renouvellement du fond documentaire. Les acquisitions se font parmi les concours nationaux (prix Goncourt, prix Femina...), ou les demandes des abonnés. Une section est aussi consacrée aux ouvrages relatant de l'île de Noirmoutier.

D'autre part, les livres abîmés et considérés comme usagers sont répartis vers différentes associations caritatives telles que le Secours Catholique. Si vous souhaitez adhérer à la bibliothèque, présentez-vous lors des différentes permanences assurées par l'association (en hiver : le mardi et le samedi, 10h-12h / en été : le lundi, mercredi et samedi, 10h-12h).

RETOUR EN IMAGE SUR LA SAISON ESTIVALE 2014

L'été 2014 a été marqué principalement par une météo défavorable, laquelle n'a pas permis de proposer au public l'intégralité des spectacles. La fréquentation a malgré tout été au rendez-vous, notamment sur l'Espace Océane, nouveau lieu qui se verra apporter des transformations dans l'année. La proposition musicale de cette année a su attirer davantage de jeunes et de familles et a généré une ambiance conviviale et participative. Les retours du public concernant les spectacles organisés sont très positifs, on observe une fidélisation du public sur la Déferlante (via la communication du réseau) mais aussi concernant la programmation musicale.

L'art de rue s'est implanté depuis plus de vingt ans dans la commune de Barbâtre et le succès des spectacles encourage la municipalité à poursuivre dans cette voie et de consacrer un nouvel axe à la population « jeune public ».

L'augmentation du budget pour l'exercice 2014 a aussi permis de proposer un éventail de programmation plus étendu, pour modifier le contenu de certaines manifestations existantes telles que la « Rue en fête ».

Les expositions ont, elles aussi, connu une fréquentation positive et accrue, notamment celle du Centenaire de la guerre 14-18 (organisée par RICMB). Plusieurs nocturnes ont été organisées les soirs de spectacles à l'Espace Océane, l'occasion pour le public de découvrir les artistes sous un autre contexte.

Enfin, soulignons le succès de deux manifestations sportives : « La fête du nautisme » et « Le Raid de Barbâtre » (en partenariat avec le club de triathlon de Noirmoutier) lesquelles ont rassemblé de nombreux participants.

QUELLES SONT LES ORIENTATIONS MUNICIPALES POUR 2015 ?

La saison estivale 2015 est fortement concentrée sur les mois de Juillet et Août. En début d'année 2014, « les Assises du tourisme » (proposées à la suite d'un audit touristique commandé par la Communauté de communes), ont présenté l'intérêt d'élargir la saison estivale aux ailes de saison, c'est-à-dire aux mois de Mai, Juin et Septembre. Il en va de l'attractivité de l'île, du développement économique et culturel. En ce sens, la municipalité souhaite proposer davantage de manifestations dans ces périodes (sur les temps des weekend principalement).

D'autre part, un festival dédié au jeune public et à la famille sera proposé dès le mois de Juin prochain. Il s'agira de proposer des activités, spectacles, concerts et initiations artistiques. Enfin, une nouvelle édition de « La journée des jardins » sera proposée en Mai pour permettre l'organisation d'une bourse aux plantes, du fait de l'intérêt pour le public pour les activités de jardinage.



AGENDA

L'hiver et le printemps seront l'occasion de multiples manifestations. Voici donc quelques exemples de ce qui sera proposé dans les mois de Janvier à Mai 2015 :

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 FÉVRIER

- Exposition du club de collectionneurs (salle Océane)

DU 19 AU 22 FÉVRIER

- Exposition « Photo div'Her », rassemblant plusieurs photographes de l'île de Noirmoutier et ses environs (salle Océane)

SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 MARS

- Les Parcours du cœur (conférences et activités sportives)

DIMANCHE 3 MAI

- Vide grenier sur la place du marché (inscription en mairie)

DIMANCHE 10 MAI

- Journée des jardins (bourse aux plantes, information au public, animations...)

DU 14 AU 17 MAI

- La Déferlante de Printemps dans les communes de Barbâtre et Noirmoutier

DU 30 AU 31 MAI

- Le Printemps des arts, pour sa 3^{ème} édition rassemblera un éventail du potentiel artistique barbâtrien

EN JUIN : LA RUE MARMAILLE

- Un nouveau festival va voir le jour à Barbâtre, lequel sera consacré aux familles et au jeune public. De nombreuses activités seront proposées, avec des spectacles, ateliers découverte mais aussi des animations pour tous. Un projet complètement intégré dans la volonté municipale de développement de la vie locale et culturelle.

DEVENEZ BÉNÉVOLE ?

Les bénévoles sont présents sur l'ensemble des projets intervenant sur la commune de Barbâtre, il y a aujourd'hui une trentaine de personnes qui se mobilisent. Les bénévoles sont sollicités selon leurs disponibilités, par équipe selon les manifestations, pour la mise en place des sites de spectacle, l'accueil du public, la communication...

La commune invite toutes les personnes le désirant à se joindre à cette équipe, pour partager des moments de convivialité, ainsi que contribuer aux manifestations.

Pour cela contactez la mairie au
02 51 39 68 58 ou par mail sur
culture-animations@barbatre.fr



DIVERSES

INFORMATIONS

RAPPEL : TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est appliquée sur la commune de Barbâtre de Juin à Septembre. Elle est perçue par les gestionnaires, les propriétaires loueurs en meublé, les agences de location, les hôteliers et responsables des villages vacances, qui doivent eux-mêmes en faire le reversement auprès de la mairie. Les chèques sont établis à l'ordre du régisseur des recettes de la taxe de séjour.

Des locataires sont cependant exonérés s'ils entrent dans les conditions suivantes :

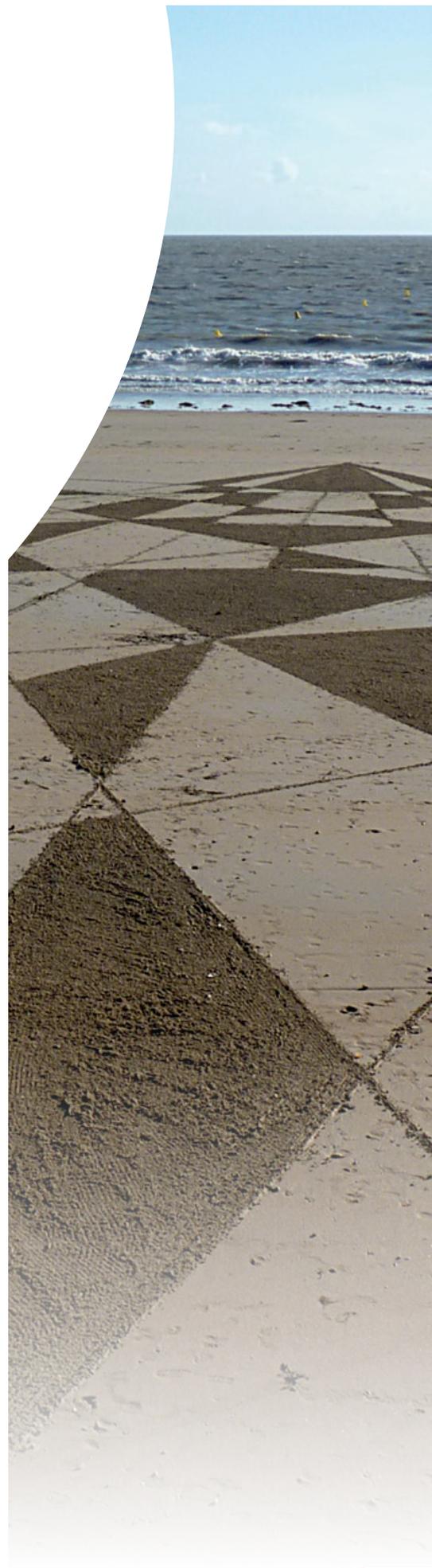
SONT EXEMPTÉS :

- Les personnes qui sont assujetties dans la commune à la taxe d'habitation
- Les mutilés, blessés, malades, du fait de guerre, munis de la carte d'invalidité
- Les personnes qui participent au fonctionnement de la station

SONT EXONÉRÉS :

- En totalité, les enfants de moins de 13 ans
- Partiellement, les membres des familles nombreuses porteurs de la carte de réduction SNCF au taux figurant sur la dite carte en cours de validité
- Les colonies et centres de vacances collectifs

Tarifs consultables en mairie. Ils sont adressés tous les ans aux hébergeurs de la commune qui assurent la perception de la taxe. En 2014, le montant indicatif perçu était d'environ **94.600 €**, les tarifs seront inchangés pour l'été 2015.



« POUR UNE PRATIQUE DU SPORT DURABLE EN MILIEUX FRAGILES »

Vous êtes nombreux à pratiquer des sports nautiques sur le littoral et dans la baie de Bourgneuf. Notre littoral est fragile, il abrite une biodiversité riche et menacée mais souvent méconnue. Quelques gestes simples permettent de concilier pratique sportive et préservation de la biodiversité. En voici quelques exemples.

La dune et le haut de plage sont très sensibles au piétinement, quand vous arrivez sur un site il convient d'utiliser les parkings et de rester sur les chemins. Préparez votre matériel au milieu de la plage et ne stockez rien sur le pied de dune, des oiseaux, comme le très discret Gravelot à collier interrompu, peuvent y nicher (ouvrez l'œil !).

Dans la baie de Bourgneuf et sur l'estran de très nombreux oiseaux se reposent et s'alimentent, particulièrement en hiver : oies bernaches, canards souchets, huitriers pie... Les ailes d'un kite-surf, le claquement de voile d'un planchiste, un canoë approchant discrètement peuvent être perçus comme un prédateur. Restez à distance des groupes d'oiseaux, un dérangement répété peut entraîner des mortalités.

Notre littoral renferme d'autres pépites de la nature comme les récifs formés par les vers hermelles ou les herbiers de zoostère dans la baie de Bourgneuf, ou des sites exceptionnels comme l'île du Pilier ou la corniche de Sion. Prenons en soin !

Un petit film d'information et d'autres supports vous attendent sur www.baie-bourgneuf.com ; rubrique Natura 2000/ Participer/Les bons gestes/Les sports littoraux.

Contact : ADBVBB - 02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com

INFORMATION SUR LE TRI SÉLECTIF

RECYCLAGE DES DÉCHETS : QUESTIONS FRÉQUENTES (ET SOLUTIONS DE TRI)

Faut-il laver les emballages avant de les jeter ?

Non. Il suffit simplement de bien les vider pour éviter qu'ils ne salissent les autres déchets. Laver les emballages nécessite d'utiliser de l'eau qu'il faudra ensuite traiter ce qui n'est pas plus écologique...

Comment distinguer les emballages en plastique recyclable ?

Certains emballages en plastique sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière recyclable comme par exemple les pots de yaourts, les sacs de caisse, les films de suremballage... Ne sont recyclables que les bouteilles et flacons en plastique qu'ils aient contenu des produits alimentaires (boissons, huile), des produits de nettoyage (produit vaisselle, eau de javel) ou de beauté (shampooing, gel douche).

Faut-il retirer les bouchons des bouteilles et flacons en plastique ?

Non. Inutile de séparer bouchons et bouteilles : ils appartiennent au même groupe de recyclage. De plus, cela permet de garder les bacs propres (dans le cas où il resterait un peu de liquide dans un flacon).

Faut-il compacter les bouteilles et flacons plastiques ?

Oui. Les bacs de tri sont ainsi moins rapidement remplis.

Où jeter les boîtes d'œufs ?

Tout dépend de leur composition :

- en carton et propre, il faut les jeter dans les bacs jaunes ;
- en plastique, elles sont trop légères pour être recyclées et doivent donc être jetées avec les ordures ménagères.

Pourquoi ne faut-il pas mettre ses déchets à recycler dans des sacs ?

Premièrement, les sacs ne sont pas recyclables. Deuxièmement, les sacs peuvent gêner les chaînes de tri. Par exemple, si un sac contient ne serait-ce qu'une boîte de conserve parmi d'autres déchets, il sera acheminé avec les métaux. Lors du tri manuel, les employés n'ont pas le temps d'ouvrir les sacs et de trier le contenu. Les déchets sont donc incinérés et non recyclés. Évitez également de les emboîter et jeter-les en vrac dans les bacs collectifs.

Pourquoi ne faut-il pas mélanger le verre aux autres emballages à recycler ?

Les agents en charge de la collecte peuvent se blesser en manipulant le verre cassé. Les débris peuvent également s'incruster dans les autres matériaux et rendre le recyclage moins efficace.

Peut-on jeter de la vaisselle dans le bac à verre ?

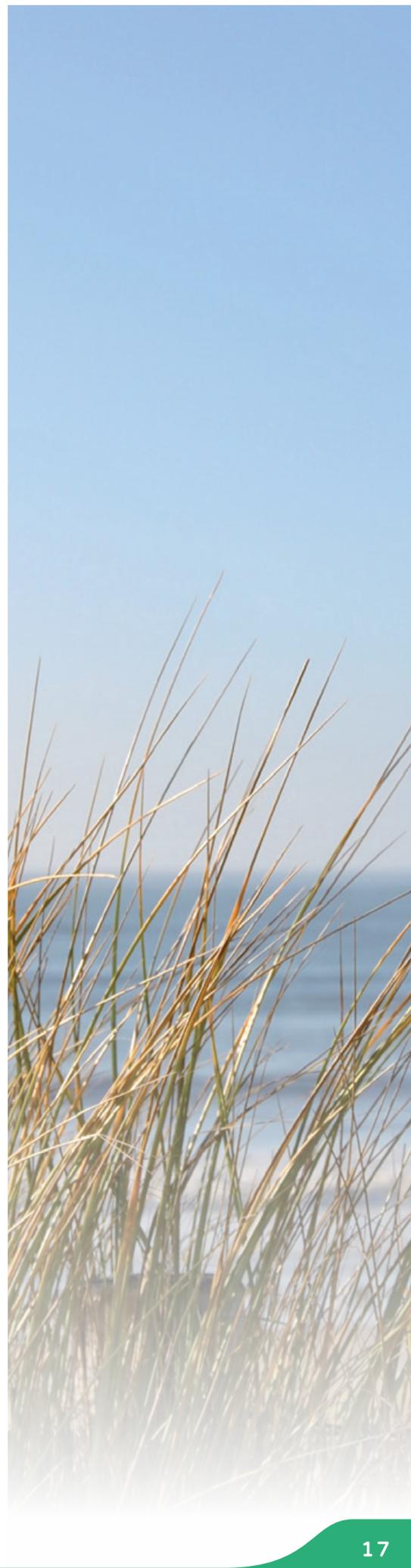
Non. La vaisselle en verre a une composition chimique différente du verre « alimentaire » (bouteille, pots de bébés, flacons...) et ne fond pas à la même température, de même pour les flacons de parfum. Il faut les jeter avec les ordures ménagères.

NETTOYAGE PLAGE PAR LA CLASSE DU LYCÉE NOTRE DAME DU ROC

Chaque année depuis 2003, des élèves de la section hôtelière les Sorbets, du lycée Notre-Dame-du-Roc de La Roche-sur-Yon viennent nettoyer les plages de la commune. Ce projet citoyen a un double objectif : tout d'abord celui de la sensibilisation à l'environnement, mais c'est aussi une façon agréable d'intégrer ces jeunes qui commencent un cycle de formation dans l'établissement yonnais. Cette année, on retrouvait donc 136 élèves et 11 professeurs, tous munis d'un kit de nettoyage et arpentant les plages dont la plupart ne peuvent être d'ailleurs nettoyées que manuellement du fait de leur classement Natura 2000.



Commencée le matin au pont, l'opération a été interrompue le midi par un pique-nique partagé à l'espace des Noures que la municipalité de Barbâtre met, tous les ans, gratuitement à la disposition de ces jeunes visiteurs. La collecte a repris après le déjeuner et, comme les années précédentes, quelques 500 kg de déchets ont été ramassés par les différentes équipes. Une petite note artistique a été ajoutée lors de cette nouvelle journée d'intégration : les détritiques ont servi, en fin d'après-midi, à ériger des totems, sur les conseils de leur professeur d'arts plastiques. La municipalité tient à remercier les initiateurs et organisateurs de ce projet ô combien important dans la démarche de respect de l'environnement. C'est par ailleurs une manière différente de découvrir un territoire et d'en évaluer les enjeux.



ALERTE PLANTE INVASIVE : LE BACCHARIS



Cette plante fait partie des espèces dites invasives, il est donc recommandé de ne pas en planter dans vos jardins, malgré ses qualités esthétiques. Les espèces invasives sont recensées par les différentes associations environnementales et les services de la Communauté de communes afin d'informer les usagers des risques. Des documents d'information sont édités dans ce but et à votre disposition en mairie. Si vous possédez sur votre propriété des plants de baccharis, il faut les arracher et les porter à la déchetterie en prenant soin de disperser le moins possible de graines.



ACTUALITÉ

ACTUALITÉ

LE TOURNAGE DE BOOMERANG ET TERRE DE MARIN

En mai dernier, la commune de Barbâtre a accueilli deux tournages.

Le premier concernait le long métrage « BOOMERANG » (un drame inspiré du roman de Tatiana De Rosnay), avec au casting Mélanie LAURENT et Laurent LAFFITE. De nombreux plans ont été pris, notamment sur le site du Gois et la Pointe de la Fosse.



Au même moment, un tournage de publicité se déroulait dans les dunes pour la marque TERRE DE MARIN qui présentait sa nouvelle ligne de vêtements d'été. Là encore, la commune de Barbâtre se démarque par la beauté de son paysage de dunes.

SITE INTERNET : BIENTÔT UN NOUVEAU SUPPORT ADAPTÉ AUX BESOINS CONTEMPORAINS

Depuis 2008, la commune de Barbâtre est dotée d'un site internet, lequel est devenu obsolète au fil des années. La municipalité souhaite bénéficier d'un nouveau site internet, opérationnel en juin 2015, et qui répondra aux besoins actuels en matière de communication. Il s'agira de mettre en place un site internet orienté sur le multimédia et facile d'utilisation.

Une consultation va être lancée en janvier 2015 envers différents prestataires potentiels afin de retenir la meilleure offre.

LA P'TITE BALISE : VOTRE BIMENSUEL D'INFORMATION

LA BALISE est publiée tous les 6 mois, ce qui ne permet pas de faire passer l'information régulièrement aux barbâtrins. Pour remédier à cela, la municipalité décide de créer un bimensuel, nommé LA P'TITE BALISE, qui sera disponible en mairie. Elle traitera les sujets d'actualité concernant la commune, et sera dans certains cas, dédié à un thème défini (par exemple en Novembre, la P'TITE BALISE est entièrement consacrée aux associations de la commune).

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ce plan de sécurité communal a été mis à jour par la nouvelle municipalité. En Janvier 2015 les référents de quartiers seront consultés et réunis pour ceux qui décideront de s'impliquer dans le dispositif en cas d'alerte météo et de risques graves. Si vous souhaitez vous engager comme référent de quartier faites vous connaître avant le 15 Janvier 2015 en mairie.



NAISSANCES

Mathis GORSE, Le 28 Décembre 2013

Etienne LEPAROUX, le 6 Mai 2014

Liham ROBINEAU, le 27 Mai 2014

Rose BORDRON, le 12 Juillet 2014

MARIAGES

Fabrice GUILLOT et Nathalie TEDESCO, le 8 Mars 2014

Anthony CORCAUD et Tiffany BERNARDO, le 24 Mai 2014

Alexandre POILANE et Ludivine SIMONNEAU, 14 Juin 2014

Yannick UNTERREINER et Anne-Sophie COTTEL, le 21 Juin 2014

Nicolas MAILLET et Anaïs CAUMONT, le 23 Août 2014

Nicolas PINTO DA SILVA et Dorothée PRAUD, le 30 Août 2014

Jérémie LABBAT et Pauline NAUD, le 6 Septembre 2014

Jonathan MASSON et Jennifer GOMEZ, le 13 Septembre 2014

DÉCÈS

Micheline TOURNEUX, le 30 Novembre 2013 à 89 ans

Jean-Pierre VAUCHER, le 19 Décembre 2013 à 76 ans

Guy PERAUDEAU, le 22 Décembre 2013 à 78 ans

Mariannik POYSIVARA, le 29 Décembre 2013 à 67 ans

Andréa CHANTREAU, le 23 Février 2014 à 88 ans

Marie-Lise FOURNIER, le 4 Mars 2014 à 60 ans

Nelly SPINET, le 4 Mars 2014 à 88 ans

Joséphine PINEAU, le 6 Mars 2014 à 88 ans

Annick AUDEON, le 15 Mars 2014 à 94 ans

Claude POILVAGE, le 16 Mars 2014 à 83 ans

Claude ABRAHAM, le 18 Mars 2014 à 70 ans

Madeleine PASQUIER, le 27 Mars 2014 à 77 ans

Matthieu GUERIN, le 26 Avril 2014 à 35 ans

Claude TENART, le 28 Avril 2014 à 82 ans

Alphonse DURAND, le 5 Mai 2014 à 96 ans

Claude DAVID, le 22 Mai 2014 à 80 ans

Emilienne CHANTREAU, le 3 Juin 2014 à 85 ans

Emile BARRETEAU, le 6 Juin 2014 à 82 ans

Yolande LEBREUILLY, le 19 Juin 2014 à 64 ans

Jean GAUTREAU, le 22 Juin 2014 à 67 ans

Marcel BOUCARD, le 4 Août 2014 à 87 ans

Marie Thérèse TESSIER, le 8 Septembre 2014 à 73 ans

Charles GENDRON, le 8 Septembre 2014 à 86 ans

Bazile BODIN, le 17 Septembre 2014 à 88 ans

René ROUSSEAU, le 29 Septembre 2014 à 91 ans

Gaston MOUTET, le 1^{er} Octobre 2014 à 83 ans

Marie VOISIN, le 10 Novembre 2014 à 45 ans

Christian SIMON, le 28 Novembre 2014 à 65 ans

Bernard BOYER, le 10 Décembre 2014 à 68 ans

Elodie DAMOUR, le 15 Décembre 2014 à 18 ans

DEMANDEURS	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	DATE	DÉCISION
BONNEAU Agnès	Rue du Coin de Baisse	Garage	03/02/2014	Favorable
C.C. ile de Noirmoutier	Rue de la Cure	Modification aspect ext	23/06/2014	Favorable
DENIS Gérard	165 Rue de la Frandière	Studio	29/11/2013	Favorable
BLANCHARD Sylvie et Alain	41 Rue de la Poste	Garage	24/02/2014	Annulation
BLONDEL Dominique	140 rue du Prau	Préau et garage à vélos	29/01/2014	Favorable
MATRON Sandy	Rue de la Barre Raguideau	Maison individuelle	09/01/2014	Favorable avec prescriptions
LEFEBVRE GERARD	Rue de la Plaine	Maison individuelle	31/01/2014	Favorable avec réserve
BELLEIL Brigitte	24 rue du Centre	Extension d'une habitation	25/03/2014	Favorable
BIGOT Philippe et Sylvie	Rue du Prau	Maison individuelle	02/07/2014	Rejet tacite
CHAIGNE Philippe	Rue de l'Angle	Maison individuelle	03/03/2014	Favorable avec prescriptions
LE GALL Eric	17 Rue de la Fosse	Extension d'une habitation	19/03/2014	Favorable avec prescriptions
MAURICE Patrick et Michelle	1 Chemin des Fauvettes	Extension d'une habitation	11/04/2014	Favorable avec prescriptions
PALLUAUD Bruno	Rue du Prau	Préau	18/07/2014	Favorable avec prescriptions
COMBE Jean Claude et Danielle	119 rue du Prau	Extension d'une habitation	20/06/2014	Favorable avec prescriptions
SAS Les Moulins Camping du Midi	Rue du Camping	Bâtiments modulaires	15/05/2014	Favorable avec prescriptions
PUZNAVA Joël	Rue Courbe	Maison individuelle	20/08/2014	Favorable avec prescriptions
MOULIN Gérard	6 rue des Bleuets	Garage	25/06/2014	Favorable avec prescriptions
BELLANGER Jean-Yves	4 avenue des Pins	Maison individuelle	13/06/2014	Favorable avec prescriptions
DENIS Michel	25 chemin des Castiennes	Extension habitation	19/06/2014	Favorable avec prescriptions
FRIOUX Patrick	18 rue de la Pointe	Maison individuelle	13/06/2014	Favorable
GARNIER Yves	3 Impasse des Saulniers	Garage indépendant	17/06/2014	Favorable avec prescriptions
BAUDIN William	26 rue de la Frandière	Extension d'une habitation	01/09/2014	Favorable
POILVAGE Alain	21 ch.de la Barre Raguideau	Garage et clôture	13/06/2014	Favorable avec prescriptions
VENOT Joël	6 allée du Maine	Préau	18/06/2014	Favorable
AIRIAU Yves	Rue du Prau	Maison individuelle	08/09/2014	Favorable avec prescriptions
BACCINI Franck	Lotis. Le Clos Anne Marie	Maison individuelle	01/09/2014	Favorable avec prescriptions
MERLAUD Yves	18 Rue de la Pointe	Maison individuelle	03/10/2014	Favorable
DORENBURG Michaël	14 rue des Dunes	Maison individuelle	03/07/2014	Défavorable
BELLEIL Brigitte	24 rue du Centre	Extension d'une habitation	08/08/2014	Favorable
GENDRON Eric	23 Imp. des Chardons bleus	Garage	04/08/2014	Favorable
MOREAU Bernadette	33 rue du Coin de Baisse	Garage	18/08/2014	Favorable avec prescriptions
BIGOT Philippe	Rue du Prau	Maison individuelle	29/09/2014	Favorable avec prescriptions
BARBERIS Stéphane	Impasse des Palombes	Extension d'une habitation	01/09/2014	Favorable avec prescriptions
LINET Lise	20 bis Imp. de la Gaudinière	Reconstruction d'une habitation	19/09/2014	Favorable avec prescriptions
MONNEHAYE Lionel	143 Rue de la Fosse	Reconstruction d'un studio	04/11/2014	Favorable
ORIEUX GUY	18 rue des Mouettes	Garage à vélos	10/11/2014	Favorable
COUDOUX Françoise	42 Chemin de la Borderie	Garage - atelier	03/01/2014	Favorable avec réserve
TIERS Benoît	9 Sentier des Ormeaux	Véranda	02/12/2013	Favorable
PIERRE Marie-Gaëlle	29 Rue des Dunes	Extension d'une habitation	12/12/2013	Octroi tacite
GRASSINEAU Jean-Luc	6 Rue Courbe	Atelier, rangement vélos et outils de jardin	18/12/2013	Favorable
GUILBAUD Albert	97 Rue du Fief du Moulin	Division de terrain	16/12/2013	Favorable
FOUQUE Bruno	96 Ch. des Castiennes	Clôture	12/12/2013	Favorable
PASSENAUD Henri	31 Rue de la Pointe	Garage à jet ski	12/12/2013	Favorable
GALICHET Jean Claude & Marie Claire	4 Chemin de la Lisière	Extension d'une habitation	12/12/2013	Favorable
LEPAGE Dominique et Nathalie	40 Imp. Privée du Moulin	Modification des façades	28/12/2013	Favorable
SCI du Fier	Chemin des Castiennes	Clôture	19/12/2013	Favorable
SCI du Pareudeau	Chemin des Castiennes	Clôture	19/12/2013	Favorable

DEMANDEURS	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	DATE	DÉCISION
FAURE Pierre	55 Rue de l'Estacade	Piscine	26/12/2013	Favorable
BONNARD Frédéric	Rue de l'Angle	Division de terrain	14/01/2014	Favorable
ALBIERO Eric	7 Rue du Fief du Moulin	Piscine	28/12/2013	Favorable
MARTIN Francis	21 Rue des Mouettes	Abri de jardin	18/12/2013	Défavorable
DELAHAIE Ludovic	Rue du Petit François	Extension d'une habitation	28/01/2014	Défavorable
BAUDIN William	26 Rue de la Frandière	Extension d'une habitation	27/01/2014	Favorable avec réserve
LORIAU Pascal et Corinne	38 Rue du Marché	Clôture	14/02/2014	Favorable
RENAUD Antoine	39 Rue de la Frandière	Extension d'une habitation	29/01/2014	Favorable
VERRIER Michel	13 Rue Courbe	Extension d'une habitation	14/02/2014	Favorable
NEE Jean Louis et Marie Claude	10 Chemin des Ormeaux	Extension d'une habitation	19/02/2014	Favorable tacite
LEFRANC Guillaume	Rue de la Fontaine	Piscine	14/02/2014	Favorable
ERCEAU Tony et Sonia	45 bis Ch. de la Blancharderie	Extension d'une habitation	10/03/2014	Favorable avec réserve
BARELLI Alain	10 Rue du Coin de Baisse	Rénovation toiture	10/03/2014	Favorable
BAILHACHE Eric	31 Rue du Prau	Clôture	05/02/2014	Favorable avec réserve
PELLEMELE Jacqueline	13 Rue des Mûriers	Clôture	19/02/2014	Défavorable
FROMENTIN Yann	11 Rue des Lilas	Extension d'une habitation	10/03/2014	Favorable
MILLET Claudine	15 Rue des Lilas	Véranda	24/03/2014	Favorable avec réserve
GUINET Nadia	60 Chemin de la Corde	préau	17/03/2014	Favorable
TESNIERE Jean	21 Rue des Onchères	Changement de destination	17/03/2014	Favorable
ROUSSEL Stéphane	22 Rue du Fief du Moulin	Pose de fenêtres de toit	10/03/2014	Favorable avec réserve
MUSSEAU Michel	Rue de la Chapelle	Véranda	20/03/2014	Favorable
MOREAU Bernadette	33 Rue du Coin de Baisse	Clôture	09/04/2014	Favorable avec réserve
CHEVALIER Pierrick	56 Rue des Lys	Abri bois	18/03/2014	Favorable
BODIN Karine	115 Rue de la Frandière	Rénovation de toiture	09/04/2014	Favorable avec réserve
VINATIER Patrick	14 Chemin de la Corde	Dépendance	26/04/2014	Favorable avec réserve
POUJOL Alain et Florence	95 Boulevard de l'Atlantique	Modification de l'aspect extérieur	11/03/2014	Favorable
GABORIT Christian	5 Impasse du Calvaire	Rénovation de toiture	29/04/2014	Favorable
DROUIN Serge	15 Chemin du Grand Cloudy	Clôture	11/04/2014	Favorable avec réserve
CHEVALIER Patrick	20 Rue de la Pointe	Véranda	17/04/2014	Favorable
TADIC Vidoje	40 Ch. de la Grande llette	Garage	09/04/2014	Défavorable
DELAHAIE Ludovic	Rue du Petit François	Extension d'une habitation	11/04/2014	Favorable avec réserve
LAUSSUCQ Nicolas	25 Rue du Coin de Baisse	Rénovation d'un bâtiment existant	29/04/2014	Favorable
GALLAIS Luc	68 Rue de la Poste	Transformation d'une porte fenêtre en fenêtre	17/04/2014	Favorable avec réserve
GALLAIS Mario	7 Imp. Alphonse Garnier	Transformation d'un préau en pièce habitable	17/04/2014	Défavorable
PORCHER Anne	40 A Rue de la Frandière	Rénovation de toiture	19/05/2014	Accord avec prescriptions
CHEVALIER Pierrick	56 Rue des Lys	Pose de deux fenêtres de toit	17/04/2014	Favorable
JAULIN Guy-Marie	12 Résidence La Barbâtrine	Véranda	14/05/2014	Favorable
TESSIER Bernard	10 Rue de la Croix Verte	Véranda	26/04/2014	Favorable avec réserve
BAREY Denis	56 Rue du Prau	Abri de jardin	08/07/2014	Rejet tacite
CABARET Frank	35 Rue des Dunes	Extension d'une habitation	06/05/2014	Favorable
PALVADEAU Marie Claude	Rue du Prau	Division de terrain	20/05/2014	Favorable
BERNARD Marc	6 Rue de la Parée	Rénovation de toitures	26/04/2014	Favorable
MONNEHAYE Lionel	143 Rue de la Fosse	Extension d'une habitation	19/05/2014	Favorable
LEAUTE Bernard	7 Rue de la Gaudinière	Clôture	02/05/2014	Favorable avec prescriptions
GUERY Paul et Marie Huguette	3 Lot. Fleur des Dunes	Étage sur une maison existante	14/05/2014	Favorable

DEMANDEURS	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	DATE	DÉCISION
TEPER Nuta-Rhodes	18 Impasse des Mouettes	Extension d'une habitation	14/05/2014	Favorable
CHARREAU André	168 Avenue des Pins	Rénovation de toiture	02/05/2014	Favorable
BONNARD Frédéric	10 Chemin des Lauriers	Division d'un terrain	04/06/2014	Octroi tacite
VINCENT Benoit	Rue de la Parée	Réhabilitation d'une maison existante	14/05/2014	Favorable avec prescriptions
GALLAIS Joseph	50 Rue de la Barre Raguideau	Extension d'habitation	04/06/2014	Octroi tacite
TITON Gilles	28 Rue de la Croix Blanche	Clôture	06/05/2014	Favorable avec réserve
PIET Patrice	Av. des Pins Rés. Jardins de No.	Pose d'une fenêtre de toit	14/05/2014	Favorable
GANACHAUD Patrick	34 Chemin de la Corde	Pose d'une fenêtre de toit	14/05/2014	Favorable
CAM Marie Ange	19 Rue du Marché	Garage à vélos	19/05/2014	Favorable
PETIGAS Philippe	45 Chemin des Castiennes	Préau	19/05/2014	Accord avec prescriptions
VERNA Patrick et Marie Jeanne	68 Rue de l'Estacade	Clôture	17/06/2014	Favorable
GUILLET Philippe	1 Imp. Alphonse Garnier	Extension du garage	23/06/2014	Octroi tacite
GENDRON-GROIZARD Muriel	20 Rue de la Frandière	Clôture	07/07/2014	Favorable
SAVATIER Evelyne	170 Rue de l'Estacade	Clôture	17/06/2014	Favorable
BERRADA Jamal	24 Avenue des Pins	Extension d'une habitation	02/09/2014	Rejet tacite
BLUTEAU Delphine	18 Rue de la Croix Rouge	Extension d'une habitation	17/06/2014	Favorable avec prescriptions
PINGUENET Claude	3 Rue des Ecoles	Extension d'une habitation	19/06/2014	Favorable
AULAS Guy	6 Rue des Deux Moulins	Clôture	12/09/2014	Favorable avec prescriptions
HEDOUX Didier	39 Rue de la Maison Rouge	Abri de jardin	19/06/2014	Favorable
GUILLET Mallaurie	5 Chemin du Péruslot	Extension d'une habitation	19/06/2014	Favorable
TERRADILLOS Raymond	278 Rue de l'Estacade	Clôture	19/06/2014	Favorable avec prescriptions
GROIZARD Joséphine	11 Impasse du François	Clôture	19/06/2014	Favorable
BURON Claude	5 Chemin de la Lisière	Abri de jardin	27/06/2014	Favorable
QUIMBERT Michel	Chemin de la Papine	Clôture	12/08/2014	Classé sans suite
SALMON Daniel	2 Rue des Mûriers	Réfection de la toiture	30/06/2014	Favorable
GALLAIS Mario	7 Imp. Alphonse Garnier	Transformation d'un préau en pièce habitable	17/04/2014	Défavorable
BART Max	25 Rue de la Fontaine	Mur de soutènement	02/07/2014	Favorable
DALAINE Gilles	8 Rue des Sapeurs Pompiers	Extension d'une habitation	02/07/2014	Favorable
WERDYN-LECOQC Odette	3 Allée de Bretagne	Extension d'une habitation	12/08/2014	Favorable
SEJOURNE Noël	11 Hameau des Pins	Abri de jardin	12/08/2014	Favorable
RIOU Daniel	30 Boulevard de l'Atlantique	Réfection d'un patio. Démolition de la ferme et poteaux bois perdus. Remplacement parpaings	28/07/2014	Refus
ANDRE Colette	9 Rue des Crevettes	Clôture	01/08/2014	Favorable avec prescriptions
SERGY MALEK	8 Rue du Camping	Isolation par l'extérieur	29/07/2014	Favorable
NICOLEAU STEPHANE	41 Ch. de la Blancharderie	Piscine	04/09/2014	Accord avec prescriptions
BOINEAU MANUEL	14 Imp. des Chardons Bleus	Clôture, Mur de 20 centimètres de long pour une hauteur de 1.80 mètres.	31/07/2014	Accord avec prescriptions
TASSIN ROGER	18 Ch. de la Barre Raguideau	Clôture	30/07/2014	Favorable
BRETON BERNARD	54 Rue de la Maison Rouge	Abri de jardin	10/09/2014	Octroi tacite
FOUASSON ANDRE	12 Imp. de la Gaudinière	préau	10/09/2014	Favorable
MARTIN Claude	55 b Rue de l'Estacade	Division de terrain	11/09/2014	Octroi tacite
KERGUELEN Gérard	9 Route du Gois	Véranda	16/09/2014	Octroi tacite

DEMANDEURS	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	DATE	DÉCISION
BLANCHARD Sylvie et Alain	41 rue de la Poste	Garage	04/09/2014	Annulation
LEMAITRE Danièle	6 Imp. du Vieux Puits	Clôture	11/09/2014	Favorable
TROUILLEAU Claude	80 Rue du Fief du Moulin	Abri de jardin	04/11/2014	Favorable avec prescriptions
BELOIN Sylvie	8 Ch. du Tertre	Clôture	25/09/2014	Accord avec prescriptions
GALLAIS Johan	5 bis rue du Polder	Clôture	31/10/2014	Favorable avec prescriptions
GROIZARD Charles	Rue de la Croix Couthon	Division de terrain	04/11/2014	Favorable
GROIZARD Joséphine	11 Imp. du François	Abri de jardin	14/10/2014	Favorable
MALLET Gérard	7 Rue de la Fontaine	Extension habitation	14/10/2014	Favorable
MAIRIE de BARBATRE	Rue de la Plaine	Préau	01/10/2014	Favorable avec prescriptions
GRIMAUD Henriette	26 Rue du Prau	abri de jardin	04/11/2014	Favorable avec prescriptions
MERLO Roseline et GUETTE Alain	6 Chemin de la Papine	Rénovation de toiture	25/09/2014	Favorable avec prescriptions
HERVE Christian	13 Imp. des Bernaches	Fenêtre de toit	14/10/2014	Favorable avec prescriptions
QUILLIOU Philippe	117 Rue du Prau	Véranda	04/11/2014	Favorable avec prescriptions
GRELIER Hervé	13 Ch. des Oiseaux	Auvent et abri de jardin	14/11/2014	Favorable avec prescriptions
BRADU par Mme BRADU Christiane	Rue de la Frandière	Division de terrain	17/11/2014	Favorable
THOMAS Micheline - Jean	3 Allée de l'Orléanais	Rehaussement du mur	17/11/2014	Favorable avec prescriptions
CARENTON Jean-Claude	9 Ch. des Ormeaux	Garage à vélos	17/11/2014	Octroi tacite
BIDEAU Marcel	Le Clos Anne Marie	Clôture	17/11/2014	Octroi tacite



POUR TOUTE INFORMATION RELATIVE AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE, CONTACTEZ LE SERVICE URBANISME EN MAIRIE AU 02 51 39 68 58

DANS LE GOULET DE FROMENTINE

L'association RICMB propose depuis maintenant plus d'un an, de rassembler les souvenirs de l'île au travers des reconstitutions de grands moments historiques qui se sont déroulés à Barbâtre et plus particulièrement, lors des 2 Guerres Mondiales. L'une d'entre elles concerne l'événement tragique du 8 août 1944.

Préambule**Débarquement alliés du 6 Juin 1944**

Les troupes terrestres allemandes reculent sous les coups intenses de l'armée américaine qui progresse sur la péninsule Bretonne.

Sur mer, la marine allemande se retire des principaux ports Bretons au rythme de l'avancée de l'infanterie pour se réfugier dans les ports plus au Sud qui sont toujours tenus par les forces de l'Axe.

Pour contrer cette manœuvre navale, Churchill met en place, début août 1944, l'opération qu'il nomme «Kinetic ». Son but, la destruction totale de la flotte de la Kriegsmarine qui fuit nos côtes avant qu'elle ne se réfugie dans les ports du golfe de Gascogne.

Les forces alliées engagées dans cette opération se composent de bâtiments de surface de nationalité Anglaise et Canadienne. Sous l'appellation de « force 26 » elle est également associée à une force aérienne sous la direction du Coastal Command qui est composée du 236^{ème} escadron de la Royal Air Force (RAF) et du 404^{ème} escadron de la Royal Canadian Air Force (RCAF).

Voici un bref récit de cette journée qui a profondément marqué les mémoires dans le goulet de Fromentine :

Dans la nuit du 8 Août 1944, 4 Dragueurs de mines lourds allemands, surnommés les 4 as (as de pique, trèfle, cœur et carreau), quittent en convoi Saint-Nazaire et longent nos côtes pour rejoindre le port de la Palisse.

Au petit matin, se trouvant à hauteur des communes du Pays de Monts, ils apprennent que la force 26 se trouve en embuscade derrière l'île d'Yeu. Son commandement décide alors de rebrousser chemin pour éviter l'affrontement et contraint un marin-pêcheur de les guider vers la passe de Fromentine pensant pouvoir s'y dissimuler. Malheureusement, la marée est en phase de descente et les navires s'échouent dangereusement dans le goulet à la merci de l'ennemi.

En tout début d'après-midi, après de longues heures d'angoisse, un avion de reconnaissance allié, passe à portée de tir de la flack allemande et parvient à quitter

l'espace aérien sans dommage.

Vers 18h30, les bateaux sont de nouveau à flot et s'appêtent à appareiller.

3 des 4 dragueurs de mines ont déjà leurs chaudières sous pression et les équipages attendent leurs officiers qui se trouvent encore à terre. Seuls 2 d'entre eux sont de garde à bord des navires lorsque le combat commence...

Venant du sud-est de l'Angleterre de la base de Davidstow Moor, 15 chasseurs-bombardiers « Beaufighters » du 404^{ème} escadron de la RCAF et 8 du 236^{ème} escadron de la RAF sous le commandement de sir Kent GATWARD, fondent sur leurs proies. Après 2 passages et 6 minutes de combat, déchirant les coques de leurs canons de 20 mm et roquettes, les avions du Commonwealth mettent hors de combat les bâtiments de la marine allemande.

Cette bataille aéronavale fut lourde en pertes humaines puisque du côté allemand, on recensa la perte de 30 marins et 80 furent blessés. Du côté alliés, de nombreux avions furent endommagés. Un beaufighter put regagner l'Angleterre sur un seul moteur et un autre Canadien, fut touché par une DCA très intense et s'abîma en mer sur le banc de « PIAU » recouvert à ce moment précis par la marée.

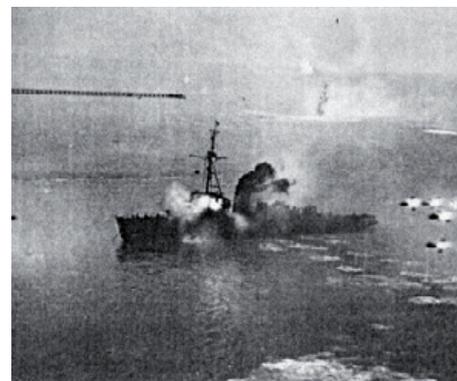
Robert Samuel FORESTELL, pilote, 24 ans de CONISTON et Ian Crichton ROBBIE, navigateur, 23 ans de EDMONTON, reposent aujourd'hui, côte à côte, dans le carré militaire au cimetière à BARBÂTRE.

Pour compléter ce devoir de mémoire, Mme Helena FORESTELL, mère de Robert, fut décorée et reçut à la fin de la guerre 3 « Silver cross » pour avoir perdu, 3 de ses 5 garçons en âge de combattre, tous engagés dans la RCAF. Elle est la maman au Canada à avoir payé le plus lourd tribut au cours de la seconde guerre mondiale.

Quant à Ian, en mai 1944 il épousa à LONDRES Geraldine BROADDRIB, également de la ville de EDMONTON et comme lui, engagée dans la RCAF. De cette courte union, au jour de sa mort, Ian ne savait pas qu'il sera, 9 mois plus tard, le père de la jeune Dorothy. Geraldine BROADDRIB disparut en septembre 2013 à l'âge de 91 ans.

Robert et Ian seront les seuls soldats alliés morts au combat sur l'île de NOIRMOUTIER au cours de la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui RICMB partage de nombreux moments intenses et très émouvants avec Dorothy mais également avec toute la famille de Robert FORESTELL.



La BALISE est disponible en mairie.